

INFORMATION SUR LE PERSONNEL EVENTUELLEMENT A REPENDRE AU SENS DU CODE DU TRAVAIL (L.1224-1)							BIENS MEUBLES RESTANT SUR PLACE A LA PRISE D'EFFET DE L'AOT
	Salaires Brut annuels versés en 2023 (en € sur 1 an)	Cout Salarial avec charges en 2023 (en € sur un an)	Convention collective applicable	Nombre d'employés concernés (tout contrats confondus)	Nombre d'employés en CDI concernés	Nombre d'employés en CDD concernés	
Lot FP009	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	NEANT
Lot FP015/FP016	78 578,54	19 099,54	Néant	4	2	2	